CUDREFIN ■ OPPOSITIONS AUX RÉSERVES NATURELLES

Aqua Nostra repart en guerre

Loin du «bon compromis» jugé par les autorités cantonales mercredi dernier, les mesures de protection des marais de la Cariçaie irritent Aqua Nostra.

PATRICK CHUARD

Aqua Nostra n'entre pas en matière. L'association rejette les nouveaux périmètres de protection à l'enquête au sud du lac de Neuchâtel (*24 heures* du 9 novembre). Ses membres réunis hier soir à Cudrefin ont voté par acclamation et mandaté le comité afin de prendre des mesures légales en conséquence. Soit organiser des oppositions massives contre le classement de réserves naturelles. Scénario connu: Aqua Nostra avait pris la même résolution en 1998 lors de la première mise à l'enquête. Avec pour résultat quelque 100 000 oppositions, que les cantons de Vaud et Fribourg n'ont jamais traitées à ce jour.

Plus de 300 personnes avaient rallié Cudrefin pour entendre les arguments d'Olivier Rostan, président d'Aqua Nostra. Son «historique de la situation», brossé avec plus de conviction que de nuances, a défriché quelques arguments et autant de pistes pour des oppositions. «En 1971, la Suisse a créé neuf réserves d'importances internationales, a-t-il rappelé. Mais il faut des critères précis. Il y a fort à parier que si on faisait une étude sérieuse, il n'y aurait pas assez d'espèces d'oiseaux dans la Grande-Cariçaie pour qu'ils soient remplis».

Selon l'orateur, «la Confédération ne demande rien d'autre que d'interdire de nouvelles constructions». Les autres mesures ressortiraient aux cantons, en dépit du discours officiel. Autre argument: les cantons ayant refusé de suspendre les procédures avant les conclusions d'une étude socio-économique, réclamée par Aqua Nostra, sur l'impact de ces réserves dans les régions concernées, il y aurait là aussi matière à s'opposer: «Nous avons engagé un deuxième juriste afin d'examiner la question», a affirmé Olivier Rostan.

De manière générale, les «bases légales» pour les réserves feraient défaut, toujours selon le comité. Enfin «expo.02 ne constitue en aucune manière une raison pour accélérer les procédures», a encore ajouté M. Rostan. En même temps que les arguments, quelques flèches au curare ont été promptement décochées: «35 000 visiteurs ont passé à Champittet l'an dernier. Les écolos ne devraient-ils pas montrer l'exemple et ne pas attirer des gens dans la Grande-Cariçaie?» □



Olivier Rostan a su convaincre ses troupes. Jean-Paul Guinnard

Carte d'identité Olivier Rostan

Naissance: 2 février 1943.
Etat civil: divorcé, deux enfants.
Domicile: Chevroux.
Profession: chirurgien.
Autres fonctions: président de l'association Aqua Nostra Trois-Lacs, président d'honneur de la Diana vaudoise, président du Rotary-club de Payerne.

Un lobby en marche

Constituée en avril 1998, l'association Aqua Nostra (AN) veut résister à toute restriction liée à la protection de la nature. «Défendre la place de l'homme» est son mot d'ordre, lancé contre ce qu'elle appelle «les fondamentalistes de l'écologie.» Présidée au départ par la députée libérale Ginette Loup, AN a joué un rôle fédérateur dans le tir de barrage contre la première tentative de protection des rives au sud du lac de Neuchâtel. Mis à l'enquête en 1998, les plans avaient suscité plus de 100 000 oppositions dans tout le pays. En partie grâce à «l'effet photocopieuse»: des formulaires types d'oppositions avaient été distribués par AN.

Réputée pour son langage musclé — que certains jugent populiste — AN a des ambitions. Elle recense dans ses rangs quelque 40 communes et, selon ses responsables, plus de 150 associations: riverains, navigateurs, plaisanciers, chasseurs, champignonneurs, etc. Très active dans la région des Trois-Lacs, dans l'Ouest vaudois, à Fribourg et dans le Valais, AN espère se profiler à l'échelon national: la fédération suisse d'Aqua Nostra devrait être créée le 11 décembre prochain à Berne. **P. C.**

TROIS QUESTIONS À ■ BERNARD BÄRTSCHI

Privilégier un confort de vie

Un document évoque le futur de Lucens. Le point avec Bernard Bärtschi, responsable de l'urbanisme.

Le plan directeur (PDCom) de Lucens est public depuis hier. Les schémas tracés permettent à la bourgade de rêver son avenir. Nouveaux espaces publics, giratoires, industries de pointe, ou encore augmentation de population, sont évoqués dans les 40 pages que la population est invitée à consulter jusqu'au 13 décembre.

— A quoi ressemblera Lucens dans quinze ans?

— Une aussi jolie ville que maintenant! Un lieu où il fera bon vivre, avec un développement harmonieux. L'enjeu est de posséder de tout, des espaces collectifs, de l'industrie, des zones de détentes. Mais nous désirons privilégier un confort de vie. Je rappelle que le PDCom est une obligation imposée par l'Etat à toutes les communes de plus de 1000 habitants. Pour nous, c'est un bon instrument de réflexion car nous ne possédions pas de ligne de conduite réelle jusqu'à présent.

— La «valorisation du patrimoine naturel» évoquée dans le document est-elle compatible avec le projet de construire un circuit automobile à proximité?

— Je crois. D'éventuelles nuisances appelleraient de toute manière des compensations. Si le circuit voit le jour, des mesures draconiennes seraient prises pour limiter le bruit. Dans ce PDCom, nous n'avons pas encore tenu compte de cet éventuel circuit. Mais il pourrait amener beaucoup à notre commune. Lucens serait concernée uniquement dans le secteur de Bergère-Maladeire: un terrain de 200 000 m2.

— Le principe de faire un jour une zone industrielle à la Bergère-Maladeire est-il acquis?

— C'était la pierre d'achoppement principale de ce plan. L'Etat ne veut pas légaliser cette zone tant que les autres à disposition ne sont pas remplies. Nous avons près de 40 000 m2 disponibles au nord du village. Mais, si une grande entreprise veut s'établir, nous n'avons pas de terrain adéquat pour l'accueillir. Il a fallu trouver un terrain d'entente avec le canton au sujet de cette zone, qui est actuellement classée comme intermédiaire. J'ajoute qu'elle contenait une ancienne gravière, dont l'exploitation a été arrêtée. Si elle devient industrielle, l'éventualité d'y terminer l'exploitation du gravier se profile, en même temps que d'autres solutions. Les possibilités sont évoquées dans le PDCom et j'invite la population à le voir aussi sur Internet: *www.lucens.ch*.

Patrick Chuard



Jean-Paul Guinnard

PAYERNE ■ 18 TROUS AU KARTING

Un minigolf bientôt sous toit!



Patrice Lorimier veut construire le plus grand minigolf intérieur de Suisse romande à côté du karting. Jean-Paul Guinnard

Ça roule pour Patrice Lorimier! Après le karting, ce Neuchâtelois veut mettre, d'ici à un mois, un minigolf sous toit à Payerne. Pour ça, il voit grand: le 18 trous s'étalera sur 1000 m2, dans une des halles de Rapin Transports, sur les hauts de Payerne. De quoi en faire le plus grand du genre en Suisse romande, devant celui d'Ecublens (500 m2). A un jet de balle du «vrai» golf des Invuardes, le minigolf qui jouxtera le circuit indoor des bolides, offrira des reliefs de béton et de bois recouverts de feutre, permettant ainsi un jeu technique et précis. Investissement: 100 000 francs. «Le but est d'offrir un complément au karting et de faire rester les gens sur place», avoue Patrice Lorimier, qui table sur 20 000 à 30 000 joueurs par an. Potentiel qu'il compte exploiter plein gaz, en créant un centre d'animation pour juniors de 2 à 5 ans. Sur 900 m2, l'endroit proposera, entre autres attractions, un train et des voitures électriques, un carrousel ou encore des trampolines. Les deux projets sont à l'enquête.

Du côté de la Fédération romande de golf sur piste, qui rassemble 13 clubs et 180 licenciés, l'initiative est applaudie des deux mains. Christian Kurzen, son président technique: «Ça sera formidable pour les entraînements l'hiver, dit-il. Mais ça aidera surtout à promouvoir ce sport populaire, peu connu en compétition.» Qui se souvient, en effet, du titre mondial de la discipline, décroché par la Suisse en 1991, à Oslo? Du côté des exploitants des minigolfs en plein air déjà existants dans la Broye, on voit l'arrivée du nouveau venu avec circonspection. Mais sans catastrophisme. «Ce n'est pas une redoutable concurrence, nous visons une clientèle touristique, estivale, estime Marilyne Reuille, du circuit de Cudrefin. Les gens préféreront jouer dehors, les beaux jours.» Avis que partage Jean-Jacques Frutiger du golf de la Rose d'Estavayer-le-Lac, mais avec une nuance: «Il est regrettable que, tant Cudrefin que Payerne, nous aient copiés, en optant pour un revêtement feutre. Ils auraient pu varier les genres avec du béton ou de l'Eternit». Reste à savoir si les joueurs du dimanche auraient été sensibles à la différence.

Christian Aebi

Régions

EN BREF

NYON

Un pas vers la Nouvelle Economie

L'Exécutif nyonnais devra chercher un site propice à l'implantation de start-up, jeunes entreprises de la Nouvelle Economie. La motion demandant la création d'une telle structure sur le terrain des anciennes usines de Stellram a en effet été acceptée lundi par le Conseil communal. Deux amendements précisent toutefois que la Municipalité conserve le libre choix de l'emplacement, Stellram restant une possibilité parmi d'autres. **S. Pi.**

GILLY

Pas d'augmentation d'impôts

Le Conseil communal a accepté récemment de reconduire le taux d'imposition à 90% de l'impôt cantonal de base pour 2001. L'assemblée a donc suivi les recommandations de la Municipalité. Le projet EtaCom devrait représenter une augmentation des charges d'environ 55 000 francs. Face à un avenir encore incertain, mais grâce à la bonne santé des finances communales, l'assemblée a préféré maintenir le taux actuel. **A.-C. S.**

MOLLIE-MARGOT

Incendie

Hier vers 20 h 40, un incendie s'est déclaré à Mollie-Margot. Pour une raison inconnue, mais probablement accidentelle, le feu a pris dans une chambre d'un appartement, au 1er étage d'une ferme rénovée. Le sinistre a été combattu par le SSI de Lausanne et les pompiers locaux. L'appartement a été fortement abîmé. Aucun blessé n'est à déplorer. ㉔

MONTHEY

20e Concours floral

La jeune Lausannoise Marie Mellioret dont nous parlions dimanche dans notre article sur le 20e Concours floral des apprenties fleuristes de Suisse romande a remporté deux prix lors de ce concours. Elle s'est qualifiée deuxième à égalité pour le travail surprise, derrière Marie-Laure Delabays, de Sommentier, et troisième pour la parure nuptiale, derrière Myriam Fellay, de Bramois, et Isabelle Strahm, de Blonay. **Ma. B.**

NYON

Nouveau look pour le Comptoir de La Côte

La 11e édition du Comptoir de La Côte se déroulera du vendredi 16 au dimanche 25 mars 2001. Pour la première fois, la manifestation ne se tiendra pas sous ses célèbres bulles gonflables mais sous quatre tentes contiguës. Destinée avant tout à donner un nouvel élan à l'exposition, cette nouveauté permettra également d'éviter le risque de voir la bulle s'effondrer sous les coups de couteau de vandales, comme l'ont expérimenté les organisateurs de la foire Suburba à Renens l'an dernier. Ce changement n'entraînera pas de modification quant au nombre de stands ni à leur disposition. Le comptoir se tiendra comme d'ordinaire à Colovray. **S. Pi.**